Bonjour,

Envoyez-vous des **candidatures spontanées** ?

7 entreprises sur 10 recrutent sans avoir déposé d’offres d'emploi. Proposer sa candidature de manière "spontanée" est donc nécessaire dans sa recherche.   
  
Oui, mais à quel entreprise?   
  
En analysant les données de recrutement des 6 années passées, le service[**La bonne boite**](https://labonneboite.pole-emploi.fr/?utm_medium=mail&utm_source=lbb_boite_a_outils&utm_campaign=lbb_boite_a_outils) **cible pour vous les entreprises ayant un fort potentiel d'embauche** en fonction de votre métier, et de votre lieu de recherche.

Les entreprises sont géolocalisées sur une carte interactive et triables par : Distance, Taille de l’entreprise, Secteur d’activité, Potentiel d’embauche.

Lorsque nous disposons des coordonnées de l’entreprise, vous pouvez y **postuler directement en ligne** grâce au bouton “Postuler”.

En utilisant ce service, vous serez plus efficace dans vos démarches spontanées. Vous limiterez l’envoi aléatoire de candidature, ainsi que les retours négatifs et en augmentant vos chances de décrocher un entretien d’embauche.

Pour essayer, cliquez ici

[https://labonneboite.pole-emploi.fr](https://labonneboite.pole-emploi.fr/?utm_medium=mail&utm_source=lbb_boite_a_outils&utm_campaign=lbb_boite_a_outils)